

Reconnaissance de la loi applicable et de la juridiction territoriale

LOI APPLICABLE

Le patient accepte que la relation entre lui et _____ pht, T.R.P. ou tout autre physiothérapeute ou thérapeute en réadaptation physique qui pourrait le remplacer soit régie par les lois de la province de Québec et interprétée en fonction de celles-ci.

JURIDICTION

Le patient reconnaît que le traitement sera prodigué dans la province de Québec et que les tribunaux de la province de Québec auront juridiction pour recevoir toute plainte, demande, réclamation ou cause d'action, que celle-ci soit fondée sur une présumée rupture de contrat ou une présumée négligence consécutive au traitement. Le patient convient par la présente que s'il entame de telles procédures judiciaires, ce sera uniquement dans la province de Québec. Le patient s'en remet irrévocablement, par la présente, à la juridiction exclusive des tribunaux de la province de Québec.

Nom du patient en lettres moulées

Nom du témoin en lettres moulées

Signature du patient

Signature du témoin

Date

Date